www.gabaston.fr

GABASTON

BULLETIN MUNICIPAL N°51 **Janvier 2018**

Le mot du Maire ..... **page 3**

Les réunions 2017 du Conseil municipal

- **Séance du 17 février** ..... **page 4**
- **Séance du 22 mars** ..... **page 5**
- **Séance du 11 avril** ..... **page 6**
- **Séance du 21 avril** ..... **page 7**
- **Séance du 19 juin** ..... **page 8**
- **Séance du 30 juin** ..... **page 9**
- **Séance du 10 août** ..... **page 9**
- **Séance du 10 novembre** ..... **page 11**
- **Séance du 11 décembre** ..... **page 12**

La voirie ..... **page 13**

Les bâtiments ..... **page 14**

Les affaires scolaires ..... **page 15**

Environnement ..... **page 16**

Le CCAS ..... **page 16**

Les Associations

- **L'Association des Parents d'élèves (APE)** ..... **page 17**
- **Le Tennis Club** ..... **page 18**
- **Le FC2 Vallées** ..... **page 19**
- **Le comité des fêtes** ..... **page 20**
- **Le club Printemps Azur** ..... **page 21**
- **La gym** ..... **page 21**
- **La société de chasse** ..... **page 22**
- **La pétanque** ..... **page 22**
- **La chorale** ..... **page 23**

Les brèves du village ..... **page 24**

En pratique ..... **page 28**

Le mot du Maire

Chères Gabastonnaises, Chers Gabastonnais,

L'année 2017 aura été une année riche en évènements politiques, à commencer par la naissance des nouvelles intercommunalités en marche forcée, l'élection d'un nouveau Président de la République et pour clôturer, des élections législatives.

Les défis sont de taille, quelles que soient les strates.

Au sein des communautés de communes, les nouvelles compétences obligatoires freinent les énergies des élus. Les engagements « aveugles » pourront être lourds de conséquences pour nous tous contribuables. La prudence est de mise, tout en restant dans l'action.
Dans nos communes et intercommunalités, certains projets ne verront pas le jour faute de moyens financiers.
Des choix seront à arbitrer, contre nos volontés initiales, dans des projets fédérateurs ou d'intérêt général.

La baisse des dotations de fonctionnement ne semble pas réduire les inégalités entre les communes car elles varient de 64 € à 128 € par habitant selon leur taille. Il en est de même pour les intercommunalités dont la variation s'étend de 20 € à 60 € par habitant.
La CCNEB vient d'adhérer à l'EPFL Béarn. L'Etablissement Public Foncier Local est un organisme qui est porteur de projets en lieu et place de la collectivité locale. L'EPFL fait l'acquisition durant la période où cette dernière trouvera les ressources financières pour acter cette acquisition.

Nous pouvons saluer le départ de Mme LAGARONNE, locataire (depuis novembre 1986). Nous lui souhaitons une longue et heureuse nouvelle vie de retraitée.

Concernant l'école, le retour à la semaine à 4 jours, dans l'urgence, a été mis en place. Cette volonté a été exprimée à 75 % par les parents et au sein du conseil d'école.
On pourra regretter l'absence d'analyses pertinentes dans l'intérêt de l'enfant. A ce titre, je tiens à remercier le personnel communal, les intervenants, les bénévoles et la commission affaires scolaires qui ont assuré le bon fonctionnement des activités périscolaires. Pour information, le coût global des TAP de l'année 2016/2017 s'est élevé à 27.000 € auquel il faut soustraire 4.950 € d'aide de l'Etat (50 € / an / enfant).
L'absence d'un RPI ne nous a pas permis de répartir les charges de fonctionnement comme on serait en droit de les attendre. Néanmoins, je tiens à remercier les communes d'ANOYE, BALEIX, ESPECHEDE, LESPOURCY et MOMY qui ont accepté de participer à hauteur de notre demande.

Je vous souhaite une année 2018 pleine de projets et vous présente tous mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Michel MAGENDIE
Maire de GABASTON

L'intégralité des délibérations est disponible en mairie.

Séance du 17 février 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY -MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Révision carte communale : accord de la commune à la CCNEB

Le Maire précise que depuis le 1er janvier 2017, la compétence relative à l'établissement des documents d'urbanisme est exercée par la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn. Le Conseil municipal doit se prononcer sur la poursuite de la procédure de révision de la carte communale par la Communauté de Communes du Nord- Est Béarn.
Le Conseil municipal décide de la poursuite.

Voté à l'unanimité

Délégation de la commune au syndicat de rivières

Si à ce jour au titre de l'article L 211.7 du code de l'environnement, la commune peut se substituer aux propriétaires riverains de cours d'eau, à partir du 01/01/2018, ce seront les communautés de communes qui seront compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (compétence « GEMAPI » obligatoire). Cette compétence sera exercée en propre ou pourra être transférée à un syndicat de rivières.

Voté à l'unanimité

Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie (SDEPA)

Les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement.

Voté à l'unanimité

Vente de bois aux enchères 2017

Certains arbres situés en bordure des voies communales présentent des risques de chute, ils doivent être coupés.
La vente organisée par M. LAMY-MASCAROU, adjoint à la voirie et la commission concernée, ont défini 12 lots :

- Route de l'Eglise
- Chemin rural dit de Clos
- Chemin rural dit de Dauphy
- Chemin dit de Curbet
- Quartier Raguet
- Chemin rural dit des Touyas.

Voté à l'unanimité

Versement participation de la Caisse des Ecoles au budget communal

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de mettre en sommeil le budget de la Caisse des Ecoles à compter du 1er janvier 2017 compte tenu que la grande majorité des dépenses de fonctionnement liées à l'école sont prises en charge par le budget général, y compris les charges de personnel. Le Maire propose le versement d'un montant de 10.055 € par la Caisse des Ecoles au budget communal.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

• Il est prévu de signer une ligne de trésorerie afin de pouvoir régler les factures et les salaires.

• Les responsables d'association seront informés de la modification des modalités de demande de subvention ; la demande se fera désormais par le biais d'un formulaire unique.

• Lotissement rue Fébus : le Maire indique que la pétition sera examinée lors de la prochaine commission voirie.

• Ecole : le budget attribué à l'école sera désormais de 50 € par an et par enfant ; ce ne sera donc plus une somme globale forfaitaire.

• Concernant la maintenance des extincteurs des bâtiments communaux, la société AMI a été retenue en remplacement de la société SICLI.

Séance du 22 mars 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusé : Helder DE SOUSA qui a donné procuration à Thierry LADEVEZE.

Vote du compte de gestion année 2016

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
Prévision budgétaire	211 528,00 €	488 223,00 €	699 751,00 €
Réalisation	117 294,39 €	378 022,21 €	495 316,60 €
DEPENSES			
Prévision budgétaire	211 528,00 €	488 223,00 €	699 751,00 €
Réalisation	171 382,87 €	392 333,02 €	563 715,89 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-54 088,48 €**	**-14 310,81 €**	**-68 399,29 €**

Voté à l'unanimité

Les résultats sont les suivants :

	Résultats de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultats de l'exercice 2016	Résultats de clôture 2016
INVESTISSEMENT	39 336,57 €	0,00 €	-54 088,48 €	**-14 751,91 €**
FONCTIONNEMENT	28 223,25 €	0,00 €	-14 310,81 €	**13 912,44 €**
TOTAL	67 559,82 €	0,00 €	-68 399,29 €	**-839,47 €**

Vote du compte administratif 2016

En fonctionnement :
Au global, moins de dépenses de fonctionnement que les prévisions budgétaires, dues à des problèmes de trésorerie et au fait que des factures de 2015 ont été payées en 2016.
Concernant les recettes de fonctionnement, des retards de facturation n'ont pas permis d'arriver au montant des recettes budgétées.
En investissement :
Un emprunt a été contracté en 2016 pour les travaux de voirie.
Egalement quelques travaux sur les bâtiments communaux.

Voté à l'unanimité

Régularisation de la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme pour la CCNEB

Depuis le 01/07/2015, la Communauté des Communes du Pays de Morlaàs était dotée d'un service d'Aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec un principe de financement participatif des communes (coût à l'équivalent permis de construire). Une convention reprenant les obligations de chaque partie a alors été signée entre chaque commune concernée et la CCPM. A noter que les communes restent compétentes pour la délivrance des actes et autorisations d'urbanisme.
La Communauté de Communes du Nord-Est Béarn ayant été créée, il convient de mettre à jour les conventions initialement conclues entre la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs et les communes volontaires.

Voté à l'unanimité

Règlement et tarif du columbarium et du jardin du souvenir

La règlementation applicable dans le columbarium est la suivante :

➢ Le columbarium est divisé en 21 cases pour des durées de 10, 20, 30 ou 50 ans. Le tarif de la concession est de : 250 € pour 10 ans, 450 € pour 20 ans, 600 € pour 30 ans et 850 € pour 50 ans.

➢ Le renouvellement devra être demandé deux ans avant la date d'expiration.

➢ Le tarif appliqué pour le renouvellement sera celui en vigueur à la date d'expiration de la concession.

➢ La commune reprendra les cases à l'expiration du délai de deux ans calculé à compter de la date d'expiration de la concession.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

• Le calcul des frais de scolarité fait apparaître un coût de 1.278 € par an et par enfant.

Séance du 11 avril 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Pascale BESTI, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Helder DE SOUSA (ayant donné procuration à Thierry LADEVEZE), Marie LARROUTUDE (ayant donné procuration à Elisabeth POUTS), Pierre-Alexandre CAZENAVE.

Affectation des résultats

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 13.912,44 € à la section d'investissement.

Le besoin de financement est de 24.204,21 €.

Il est proposé l'affectation de résultats suivante :

• Article de recettes 1068 en investissements : 13.912,44 €.

Le Conseil municipal adopte l'affectation des résultats 2016 proposée.

Voté à l'unanimité

Subventions

Le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

CCAS	6 000,00 €
APE	1 550,00 €
Foyer rural	1 300,00 €
FC2 Vallées	750,00 €
Société de chasse	500,00 €
Tennis Club	300,00 €
Club de Gym	250,00 €
FNACA	50,00 €

Le Conseil municipal a décidé de réduire le montant de la subvention accordée au CCAS à 5.000 € et correspondant aux années 2016 (3.000 €) et 2017 (2.000 €), et a accepté les autres montants proposés pour un total de subventions de 9.700 €.

Indemnité du receveur principal

Madame COUSSOT, receveur principal, percevait une indemnité de conseil.

Compte tenu de la situation financière de la Commune de plus en plus contrainte, le Conseil municipal décide de supprimer cette indemnité à compter de l'exercice 2017.

Voté à l'unanimité

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité

L'école de Gabaston accueille des élèves domiciliés au sein de communes extérieures.

Or, le Code de l'Education prévoit que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A ce titre, seules les dépenses de fonctionnement, à l'exception des dépenses facultatives (activités périscolaires, cantines ou garderies) sont à prendre en compte.

Ainsi, le coût moyen par élève a été calculé en divisant la somme des dépenses de fonctionnement de l'école par le nombre d'élèves qui y est scolarisé à la rentrée 2016/2017. Ce coût moyen est de 1.270 €.

Les Conseils municipaux des communes de Baleix, Lespourcy, Espéchède et Momy ont donné un accord de principe.

Le Conseil municipal fixe le montant de la contribution à verser par les communes à 1.100 € par enfant scolarisé au sein de l'école de Gabaston pour l'année scolaire 2016/2017.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

• La carte de classification des cours d'eau est disponible sur le site suivant : https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

Séance du 21 avril 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Helder DE SOUSA, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à Marie LARROUTUDE), Pierre-Alexandre CAZENAVE (ayant donné procuration à Thierry LADEVEZE), Pascal DUMARTIN (ayant donné procuration à Alain CANO).

Fixation des taux des impôts locaux 2017

TAXES	TAUX 2016	TAUX 2017	BASES 2017	PRODUIT 2017
Taxe d'habitation	7,30%	7,30%	804 700	58 743,00 €
Taxe foncière (bâti)	8,00%	8,00%	472 500	37 800,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29,56%	29,56%	37 500	11 085,00 €
TOTAUX				**107 628,00 €**

Voté à l'unanimité

Vote du budget 2017

La section de fonctionnement est équilibrée à 482.392 €.

DEPENSES

- **Chapitre 011 (*charges à caractère général*)**

- Les montants des dépenses proposées sont sensiblement identiques aux montants des dépenses réalisées et budgétées en 2016.
- Le montant alloué aux fournitures d'entretien a été revu à la hausse car il a été sous évalué l'année précédente.
- Le montant alloué au budget pour l'école est de 4.850 € soit 50 € par an par enfant, ce qui reste dans la moyenne voir supérieur au montant alloué par les autres communes.
- L'article 60623 (alimentation) est présent sur le budget de la commune du fait que la dissolution de la Caisse des Ecoles a été voté en fin d'année dernière. Toutes les dépenses ainsi que les recettes seront donc sur ce budget.

- **Chapitre 012 (*charges de personnel*)**

Ce chapitre comprend les rémunérations du personnel et les frais de cotisations aux caisses de retraite.
Les frais concernant le personnel extérieur ont été largement diminués et se retrouvent en partie sur l'article 6413 – personnel non titulaire du fait du recrutement de la secrétaire de mairie.

- **Chapitre 014 (*atténuation de produits*)**

Ce chapitre comprend les montants reversés par la commune au titre de l'intercommunalité. Les articles ont été modifiés par rapport au budget précédent.

- **Chapitre 65 (*charges de gestion courante*)**

Ce chapitre comprend les sommes allouées pour les indemnités des élus et les cotisations aux caisses de retraite, les frais de participation pour la scolarité des 5 enfants sur la commune de Morlaàs, les sorties piscine de l'école, ainsi que les subventions votées pour le budget du CCAS et pour les associations.

- **Chapitre 66 (*charges financières*)**

Ce chapitre comprend principalement les intérêts réglés sur les emprunts en cours.
Certaines régularisations sont en cours et des recettes non perçues en 2016 sont donc prévues cette année.
La dissolution de la Caisse des Ecoles permet des recettes sur le budget de la commune, notamment les recettes de la régie cantine et garderie. La refacturation du personnel communal affecté va également permettre de récupérer une partie de l'argent de la Caisse des Écoles.

- **Chapitre 74 (*dotations*)**

La Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse de 5.140 €.
La Dotation de Solidarité Rurale est en légère hausse de 1.508 €.
Il reste un montant conséquent à percevoir de la part des autres communes concernant les frais de scolarisation.

La section d'investissement est équilibrée à 157.753,44 €.

- **Opération « Acquisition de matériel »**

Peu de dépenses prévues au budget cette année afin de limiter les problèmes de trésorerie.
Un réfrigérateur, un aspirateur et une imprimante pour l'école ont déjà été commandés.
L'achat de deux armoires est envisagé.

- **Opération « Bâtiments communaux »**

Des factures qui n'ont pu être réglées l'année dernière faute de trésorerie vont l'être cette année.

- **Opération « Voirie »**

Un emprunt de 50.000 € est prévu au budget afin de financer les travaux de voirie.

Le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

Séance du 19 juin 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Marie LARROUTUDE (ayant donné procuration à Jacqueline SINSAU-PARFAIT), Helder DE SOUSA (ayant donné procuration à Thierry LADEVEZE), Didier LEBLOND (ayant donné procuration à Alain CANO), Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à Claude LAMY-MASCAROU).

Déplacement d'une portion du chemin rural dit des Roumis et suppression et aliénation de l'ancienne emprise

Après avoir accompli toutes les formalités d'usage (dont l'enquête publique), une portion du chemin rural dit des Roumis est déplacée suite à un échange de parcelle entre la Commune et M. Claude MARTHOU.

Voté à l'unanimité

Mise en place des autorisations spéciales d'absence

Les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence dont le principe est posé à l'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale. Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur les motifs, la durée et les modalités d'octroi de ces autorisations spéciales d'absences. Les autorisations concernent les évènements suivants :

- Mariage de l'agent ou PACS
- Mariage d'un enfant
- Mariage d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur
- Décès/obsèques du conjoint (ou pacsé ou concubin), d'un enfant, des père, mère, beau-père, belle-mère
- Décès/obsèques des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur
- Maladie très grave du conjoint (ou pacsé ou concubin), d'un enfant, des père, mère, beau-père, belle-mère
- Naissance ou adoption
- Garde d'enfant malade
- Jour de la rentrée des classes.

Le Conseil municipal :

- adopte le régime proposé ainsi que les modalités d'attribution et d'organisation de ces autorisations spéciales d'absences,
- précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 21 juin 2017.

Voté à l'unanimité

Désignation d'un conseiller municipal pour signer une autorisation pour un projet intéressant personnellement le Maire

Le Maire ayant quitté la séance, le 1er adjoint expose à l'assemblée que le Maire a déposé, à titre personnel, une demande de certificat d'urbanisme dit opérationnel sur un terrain lui appartenant. Or, la Commune étant dotée d'une carte communale, il convient de faire application des dispositions de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme, qui prévoit que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la Commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Le Conseil municipal désigne M. LAMY-MASCAROU, à l'effet de prendre et signer la décision qui sera rendue à la suite de la demande de certificat d'urbanisme déposée par le Maire.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

Remplacement d'un membre élu au conseil d'administration du CCAS

Par délibération en date du 11 avril 2014, l'assemblée avait fixé à cinq le nombre de membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Gabaston.

A la suite de la démission de Mme Sylvie COURDE, membre élue du Conseil d'Administration du C.C.A.S, il convient de pourvoir le poste vacant.

Le Conseil municipal désigne Mme Marie LARROUTUDE, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gabaston pour la durée du présent mandat.

Voté à l'unanimité

Organisation du « Défi du Cœur »

Le Conseil municipal délibère pour fixer les différents tarifs relatifs à la journée « Défi du Cœur ».

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- **Remplacement membre nommé du CCAS**

Mme Geneviève SEMPE a adressé sa démission en tant que membre du CCAS.

- **Eclairage public**

Des ballons fluorescents sont à remplacer ; une étude du montant des travaux est à faire.

Le Conseil municipal demande la modification des horaires de l'éclairage public ; il souhaite qu'il ne fonctionne pas le soir du 15/06 au 01/09. Hors de ces périodes, il restera allumé jusqu'à 22h00.

- **Frais de participation des communes extérieures**

La commune d'UROST a envoyé un courrier informant le Conseil municipal qu'elle ne paierait pas les 1.100 € demandés mais seulement la part des frais obligatoires, donc moins que les 870 € de participation réglés auparavant.

Séance du 30 juin 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018

Le décret permettant de repasser à la semaine de quatre jours vient d'être publié. La semaine scolaire de référence reste la semaine scolaire de 24 heures d'enseignement répartis sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin, la journée d'enseignement restant de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum, la pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.
Le décret du 27 juin 2017 accorde une dérogation à cette règle puisqu'il permet de repasser à la semaine de 4 jours tout en conservant les autres principes (24h d'enseignement, 6h maximum par jour, 3h30 par demi-journée…). Le Conseil d'école de Gabaston du 29 juin 2017 ayant validé l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours et considérant que cette nouvelle organisation est en totale cohérence avec le projet d'école tout en prenant en compte la globalité du temps de l'enfant, le Conseil municipal sollicite du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire afin de revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

Voté à l'unanimité

Election des représentants pour les élections sénatoriales

En vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, le Conseil municipal doit élire 3 titulaires et 3 suppléants. Sont élus titulaires : Michel MAGENDIE, Guy BITAILLOU, Didier LEBLOND. Sont élus suppléants : Helder DE SOUSA, Pascale BESTI, Marie LARROUTUDE.

Modification de la délibération fixant la rémunération des élus

Par délibération en date du 29 avril 2014, le Conseil municipal a fixé le montant des indemnités dont peuvent bénéficier le maire et les adjoints. Cette délibération indique que le montant maximal des indemnités pouvant être versé au maire et aux adjoints est calculé en fonction de la strate démographique de la commune et par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit l'indice brut 1015. Or, un décret du 26 janvier 2017 est venu modifier l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique qui n'est plus l'indice brut 1015 mais l'indice brut 1022 ; à compter du 1er janvier 2018, cet indice sera l'indice brut 1027. Pour ne pas avoir à délibérer à chaque changement d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, il convient de corriger la délibération du 29 avril 2014 en ajoutant que les indemnités votées évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
Le Maire propose de délibérer dans ce sens et indique qu'en raison d'un changement de réglementation, ses indemnités ont été portées à 31 % lors de l'année 2016. La loi lui permet désormais de demander au Conseil de lui attribuer un montant inférieur. Cependant, il demande à l'assemblée de lui octroyer une indemnité de 30,63% afin de rester au montant correspondant à l'indice 1015. Les indemnités des élus seront donc de 30,63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1.185,58 € pour le maire et de 5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 193,53 € pour chacun des 4 adjoints.

Pour : 8, Contre : 3, Abstentions : 2

Séance du 10 août 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Thierry LADEVÈZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS.
Excusés : Pascal DUMARTIN, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Adhésion au périmètre du syndicat du bassin versant des Luys (SBVL)

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de délibérer afin d'adhérer au syndicat du bassin versant des Luys (SBVL).
Considérant que l'intervention des collectivités organisées à l'échelle des bassins versant permet une gestion raisonnée et pérenne des cours d'eau pour l'atteinte d'objectifs de gestion relevant de l'intérêt général,
Considérant l'étude stratégique à l'échelle du bassin versant amont des Luys menée par la communauté de communes Nord-Est Béarn sur le périmètre relevant de sa compétence,
Considérant que le syndicat du bassin versant des Luys vise un dépôt du dossier unique, volet règlementaire comprenant une Déclaration d'Intérêt Général et un dossier loi sur l'eau, lui permettant de justifier ses actions et d'intervenir, selon ses compétences, sur l'ensemble de son périmètre de compétence,
Considérant qu'à compter du 01/01/2018, la compétence GEMAPI sera attribuée à la communauté de communes Nord-Est Béarn qui se substituera automatiquement à la commune de Gabaston au sein du syndicat du bassin versant des Luys,
Considérant que l'extension du périmètre du SBVL en 2017 permettra au syndicat d'être opérationnel dès le

01/01/2018 à l'échelle du bassin versant,
Le Conseil municipal décide de demander l'adhésion de la commune de Gabaston au sein du syndicat du bassin versant des Luys à compter du 31/12/2017, pour la partie de la compétence de gestion des cours d'eaux et des milieux aquatiques non prise en compte par la communauté de communes et pour la partie du territoire située sur le bassin versant des Luys.
Désigne conformément aux statuts du syndicat un délégué titulaire : M. Didier LEBLOND et un délégué suppléant : M. Thierry LADEVEZE pour représenter la commune au sein du Comité Syndical.

Voté à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Lees avec le Syndicat d'Assainissement du Luy de Béarn

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet de périmètre de fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Lées et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn.
Cette fusion permettra d'offrir aux usagers un service d'eau et d'assainissement harmonisé sur un large territoire (lisibilité et cohérence des pratiques auprès des usagers), un service renforcé (vision globale technique et territoriale avec mutualisation des moyens humains) et la préservation de l'intégrité du patrimoine existant autour d'une structure stabilisée sur le long terme.
Le Conseil approuve le projet de périmètre du nouveau syndicat des eaux issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Lées et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn, tel qu'arrêté par le préfet des Pyrénées Atlantiques le 23 juin 2017.

Voté à l'unanimité

Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn le 23 mars dernier. Sa composition est ainsi fixée : 1 membre par commune, soit 74 membres titulaires avec chacun 1 suppléant.
La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission d'évaluer le montant des charges financières liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.
Le Conseil municipal désigne Michel MAGENDIE au poste de titulaire et Claude LAMY-MASCAROU au poste de suppléant.

Voté à l'unanimité

Adhésion au service CEP (Conseil Energie Partagé) du SDEPA (Syndicat Départemental d'Electrification des P.A)

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDEPA a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leur consommation et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).
Ainsi, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Le coût de cette adhésion est de 0,25 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1er janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour 3 années dans la démarche.
Le Conseil municipal demande au SDEPA la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la commune, pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Voté à l'unanimité

Modification de zonage pour 2018 pour la collecte des ordures ménagères – passage en sélectif au porte à porte

Le SIECTOM propose plusieurs services de ramassage des déchets, en fonction d'un zonage qui tient compte du caractère rural ou non de la commune.
Actuellement la commune de Gabaston est située en zone E, avec passage des ordures ménagères au porte à porte toutes les semaines et sélectif et verre en apport volontaire.
Le point d'apport volontaire fait régulièrement l'objet de dépôts sauvages ce qui oblige l'employé communal à évacuer ces déchets.
Après consultation du SIECTOM, il apparaît que la commune de Gabaston peut être classée zone G avec passage des ordures ménagères et du sélectif au porte à porte en bacs 240 litres couvercle jaune (même conception que les bacs ordures ménagères) tous les 15 jours, en alternance, le verre restant en apport volontaire. Pour les chemins pour lequel le camion ne peut pas accéder, comme actuellement pour les ordures ménagères, des bacs 4 roues seront installés.
La zone G est à 58,29 € tarif 2017 par habitant, à comparer au tarif de 54,10 € tarif 2017 pour la zone E à laquelle nous sommes actuellement, soit 4,19 € de différence par habitant. On estime qu'il y a 2,5 habitants par foyer en moyenne, ensuite évidemment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est assise sur la base du foncier bâti et non sur le nombre d'habitants du foyer.
Le point tri sur la route départementale sera supprimé en totalité, celui du Pic du Midi sera maintenu pour le verre.
Le Conseil municipal demande au SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR son classement en zone G à compter du 1er janvier 2018.

Voté à l'unanimité

Départ de la commune de Nousty du périmètre de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la question suivante : « Etes-vous d'accord pour que la commune de Nousty quitte la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn ? »
Le Conseil municipal, à la majorité, émet un refus au départ de la commune de Nousty de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn :
- Oui : 1 voix,
- Non : 9 voix.

Départ de la commune de Labatmale du périmètre de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la question suivante : « Etes-vous d'accord pour que la commune de Labatmale quitte la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn ? »
Le Conseil municipal, à la majorité, émet un accord au départ de la commune de Labatmale de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn
- Oui : 9 voix,
- Non : 1 voix.

Séance du 10 Novembre 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Alain CANO, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à Claude LAMY-MASCAROU), Marie LARROUTUDE, Pascal DUMARTIN.

Contrat groupe assurance statutaire

Les collectivités publiques ont des obligations statutaires concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale.
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a proposé 2 contrats :
- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL (taux de prime de 4,93%),
- un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale qui effectue plus ou moins de 200 heures de travail par trimestre (taux unique de 1,00%).

Il s'agit de contrats en capitalisation : l'assureur poursuit l'indemnisation, même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat.
Tous les risques sont couverts, avec une franchise pour la seule maladie ordinaire.
Le Conseil municipal a décidé l'adhésion à ces deux contrats à compter du 1er janvier 2018.

Voté à l'unanimité

Location salle des fêtes pour activité de yoga

Mme Christine COSTE a fait une demande de location de la salle des fêtes afin d'y dispenser des cours de yoga.
Le Conseil municipal décide de fixer le tarif de la location de la salle des fêtes à 20 euros la séance, avec une caution de 750 €.

Voté à l'unanimité

Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Morlaàs pour 2017/2018

Selon l'article L 212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses se fait pas accord entre la commune d'accueil et celle de résidence.
Le Conseil municipal de Morlaàs fixe le coût moyen de scolarisation d'un élève ayant fréquenté les écoles publiques de Morlaàs, pour l'année scolaire 2017/2018, à 778,32 €.
Le Conseil municipal de Gabaston autorise le Maire à payer cette participation, deux enfants résidant à Gabaston étant scolarisés à Morlaàs.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- **Personnel communal**

Les agents ont été reclassés cette année mais aucun avancement n'avait été fait depuis 2015. Il a donc fallu procéder à des rappels de salaires qui représentent un montant total de 2.047,33 €.

- **Location d'appartement**

Mme LAGARONNE a informé la Mairie de son départ au 31/12/2017. L'appartement sera de nouveau vacant.

- **Voirie**

L'entreprise LAPEDAGNE va réaliser des travaux chemin de Balasé.
Il est prévu d'installer de la signalisation afin de sécuriser l'accès au lotissement Labarrère.

- **Baux**

Les locations de terres vont être facturées début décembre 2017 dès que l'ensemble des contrats seront signés.

Séance du 11 décembre 2017

Présents : Michel MAGENDIE, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Claude LAMY-MASCAROU (ayant donné procuration à Guy BITAILLOU), Marie LARROUTUDE, (ayant donné procuration à Pascal DUMARTIN), Pascale BESTI (ayant donné procuration à Elisabeth POUTS), Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA (ayant donné procuration à Thierry LADEVEZE).

Habilitation du Maire à signer les conventions de mise à disposition

La Communauté de Communes Nord-Est Béarn sollicite la commune de Gabaston pour assurer le service du repas le mercredi midi pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Le Conseil municipal autorise la signature de la convention de mise à disposition avec la CCNEB.

Voté à l'unanimité

Régularisation de la situation de l'agent d'entre-

La délibération du 14 avril 2015 ayant été annulée, il convient de régulariser la situation de l'agent chargé de l'entretien de la commune et de porter de 28h à 32h le temps de travail hebdomadaire moyen au 1er janvier 2016.

Voté à l'unanimité

Adhésion au logiciel Géo 64

L'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) propose une plateforme SIG (Système d'Information Géographique) web, c'est-à-dire accessible par Internet, intitulée Géo64, mettant à disposition des collectivités un ensemble d'informations (fond topographique, plan cadastral, photos aériennes…) et de fonctionnalités (gestion du cimetière, plan d'adressage des voies, gestion des réseaux humides…).
Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité, le Conseil municipal décide d'utiliser ce nouvel outil et de s'abonner uniquement au module « cimetière » proposé par l'APGL, pour un coût de 0,30 € par habitant et par an.

Voté à l'unanimité

Emprunt voirie 2017

La Commune de Gabaston contracte auprès du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne un emprunt de 50.000 € destiné à financer les travaux de voirie 2017, sur une durée de 15 ans, à un taux d'intérêt de 1,37 % soit une échéance trimestrielle de 923,31 € (frais de dossier : 170 €).

Voté à l'unanimité

Tarifs location de salles

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la Salle des Fêtes à 30 € la demi-journée et 50 € la journée pour les habitants de Gabaston ; de fixer le tarif de location de la Salle des Fêtes à 200 € la journée pour les extérieurs à Gabaston ; de fixer le tarif de location de la Salle Ménusé à 40 € la journée à Gabaston ; de fixer la caution à 750 € pour les habitants de Gabaston et à 1.000 € pour les extérieurs pour les dégâts qui pourraient être occasionnés ainsi qu'une caution de 250 € pour le nettoyage de la salle pour chaque location.

Voté à l'unanimité

La voirie

⌦ Voirie départementale

• Le trafic sur la D7 (route de Vic-en-Bigorre) connait une progression sensible et concerne de plus en plus de camions. Suite au renversement de l'un d'eux dans la traversée du village, le Département a mis en œuvre un élargissement pour renforcer les accotements et éviter autant que possible, le renouvellement d'un tel accident. Une longueur d'environ 400 mètres a été réalisée à partir du chemin du Moulin de Capbat en direction du chemin du Bois.

• En 2018, il s'avère très probable que le Département veillera à traiter un autre point dangereux de cet axe à savoir le carrefour de la D7 et des routes Henri IV et du Pic du Midi. Un premier projet a été élaboré mais il ne fait pas l'unanimité. La municipalité essaiera donc de faire évoluer le contenu desdits travaux.

⌦ Rénovation de la voirie locale

• La troisième et dernière tranche de travaux relative au chemin Balasé a été réalisée en novembre. Cette voirie est désormais entièrement réhabilitée en enrobé. Demeurent à réaliser, à ce jour, la réfection des fossés et des accotements.

• Suite à la demande formulée par les habitants des lotissements Bouheben, des Bouvreuils, Carrérot et Labarrère, un plan de sécurisation a été élaboré. Les travaux prévoit :

- la réduction à 30 km/h de la vitesse autorisée,
- la mise en place de 4 STOP,
- la réalisation de deux dos d'âne.

Ces travaux ont donné lieu à commande et en conséquence, leur réalisation devrait intervenir prochainement.

• Le chemin des Chênes, en limite de la commune de Saint-Jammes a fait l'objet d'une réparation (bicouche) à l'initiative de ladite commune.

⌦ Entretien courant

L'entreprise de pelle mécanique TISNE est intervenue pour :

- l'entretien des fossés,
- le renouvellement de busages,
- l'arasement et l'aménagement,
- résoudre le problème de la stagnation de l'eau sur la chaussée.

Ces interventions se sont déroulées notamment :

- chemin de Jambet,
- chemin Dous Balens,
- chemin des Hourquets,
- à l'intersection des chemins ruraux dits de Berdou et de Balasé.

En complément et en appui à ces travaux confortatifs et préventifs, Xavier RABERIN a, comme chaque année, répandu en plusieurs séquences de l'enrobé à froid et ce, sur l'ensemble des routes goudronnées.

⌦ Autres entretiens

Sur deux terrains communaux situés au centre du village :

- près de la maison dite Bachet en face de la butte féodale,
- près de la maison Carrérot en bordure du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle,

l'intervention de la pelle mécanique a permis d'enlever l'ensemble des souches, des arbustes puis d'aplanir les surfaces. Ainsi, ont été remis en état deux terrains laissés jusque-là quelque peu à l'abandon.

⌦ Contexte 2018

Le planning du chantier de renouvellement par tranches successives de la canalisation Gardères-Maucor n'a pas été respecté en 2017 ! Le sera-t-il en 2018 ?
Si cette opération d'ampleur déjà évoquée dans le bulletin municipal de l'an passé devait démarrer en 2018, une information sera réalisée au préalable.

⌦ Vente de bois communal

Une vente de bois de coupe aura lieu le samedi 27 janvier 2018 à 10h00. Afin de préparer au mieux les lots, les habitants de Gabaston intéressés sont invités à se faire connaitre à la Mairie.

⌦ Elagage d'arbres en bordure des routes et chemins

Chaque propriétaire d'arbres situés en bordure de voirie est tenu de couper les branches trop basses et devenant gênantes pour la circulation (jusqu'à 4 mètres de hauteur au-dessus de la voie). Un recensement des sites concernés va être mené par les membres de la commission voirie et les propriétaires concernés seront ensuite avisés. Comme réalisé il y a quelques années, une entreprise spécialisée pourra proposer ses services pour intervenir en février avec un matériel adapté pour assurer les prestations d'élagage et éventuellement, l'enlèvement des branches.

⌦ Propreté de la voirie

Il est rappelé que les riverains ont des obligations en la matière : ils ne doivent pas laisser écouler ou répandre sur les voies goudronnées des substances susceptibles de nuire à la sécurité publique et à la salubrité. Il peut s'agir de boues, d'ensilage, de fumier et de chantiers divers. Les personnes concernées ne peuvent pas toujours attendre le climat favorable pour les entreprendre. Cependant, il appartient alors à la personne ou à l'entreprise responsable de procéder rapidement au nettoyage de la chaussée en enlevant les dépôts car leur responsabilité est engagée en cas d'accident. A noter par ailleurs qu'en l'absence d'accident, des amendes de contravention de 5^{e} classe (montants élevés) sont prévues par l'article R116-2 du Code de la Voirie Routière.

Les bâtiments

En raison d'une année réduite au minimum pour l'exercice budgétaire sur les investissements pour les bâtiments, peu de travaux ont été réalisés.

⌦ Les travaux d'entretien réalisés

Le chauffe-eau électrique de la maternelle et celui de la salle polyvalente ont été remplacés.
Une gouttière zinc a pris place à l'arrière de la salle polyvalente.
Sur le toit de l'église, côté cimetière, quelques ardoises ont du être remplacées et la gouttière remise en état (fuites). La restauration des vitraux de la façade et celui côté cimetière a été effectuée. Un nouveau vitrail neuf vient embellir la façade de l'église (voir photo ci-contre).
Le columbarium est fonctionnel depuis le mois de mars. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà retenir une concession. Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.
Les façades de la mairie et de la cantine ont subi un lifting, merci à l'employé communal pour ce travail harassant.
Dans le cadre de la mise en concurrence, le contrat d'entretien des extincteurs a été renégocié.
L'entreprise AMI succède à l'entreprise SICLI.
Visite quinquennale de la salle polyvalente : la commission de sécurité s'est rendue sur les lieux le vendredi 13 octobre. Des travaux seront nécessaires afin de renforcer la sécurité.

⌦ Plan Zéro Phyto

La Commune s'est engagée dans un plan de réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques. Le bilan est positif puisque la consommation a été divisée par deux grâce à une approche différente. Utilisation d'un bruleur à gaz pour l'école et le cimetière ainsi que le rotofil avec brosses pour toutes les bordures nécessitant l'entretien. Cette action de réduction des produits toxiques nous concerne tous, notre santé en dépend.
La population est invitée à être vigilante quant à l'emploi de ces produits.

⌦ Vols dans le local technique

Les 1er et 3 novembre 2017, des individus se sont introduits dans le bâtiment.
La 1ère fois, après avoir arraché la grille de défense, ils ont dérobé une tronçonneuse d'élagage, puis le 3 novembre, ils ont récidivé en défonçant le rideau métallique, arrachant le pare-choc du camion mais ne sont pas arrivés à le sortir. Ils ont abandonné ; toutefois, ils ont emporté le souffleur à dos.
Les plaintes correspondantes à ces méfaits ont été déposées à la gendarmerie. Les dégâts sont couverts par l'assurance mais une somme non négligeable reste à la charge de la commune.

⌦ Economies d'énergies : éclairage public et bâtiments

Suite au rapport détaillé remis par le SDEPA, des priorités devront être dégagées.
Certaines recommandations méritent d'être prises en considération à condition que le retour sur investissement soit le plus court possible. L'éclairage public devra être une priorité.

⌦ Accès handicapés

Des travaux de maçonnerie ont été effectués le mercredi 20 décembre 2017 pour une rampe d'accès handicapés devant les portes de la salle de fêtes, salle Ménusé, local des chasseurs, local du Foot et le cours de tennis.

Rampes d'accès à la salle des fêtes et à la salle Ménusé

Rideau métallique endommagé

Un nouveau vitrail

Le Columbarium

Fonctionnement de l'école

La municipalité a suivi l'avis du Conseil d'école et a décidé de rétablir la semaine scolaire à 4 jours. De ce fait, les différentes activités périscolaires (TAP) ont été abandonnées. Un grand merci aux différents bénévoles qui se sont investis pendant ces 3 années afin de permettre le bon déroulement de ces activités !

Cette année scolaire, l'école accueille 83 élèves dont 53 enfants de Gabaston, 8 d'Abère, 3 d'Anoye, 7 de Baleix, 1 d' Espechède, 5 de Lespourcy, 2 de Momy, 1 de Morlàas, 2 de Saint-Jammes et 1 d'Urost.

Sophie LALAUDE, la directrice de l'école, dispose d'une décharge administrative d'un quart de temps (tous les mardis). Amélia LEMAIRE assure ce quart de décharge et complète le ¾ temps de Nathalie ARNAUD-PIN (enseignante des Grande Section (GS) et CP).

A l'école Maternelle :

• Michel RISTIGUIAN (enseignant) et Solange MORGADO (ATSEM) sont en charge de la classe de 19 élèves (9 en Petite Section et 10 en Moyenne Section).

A l'école Primaire :

• Nathalie ARNAUD-PIN, Amelia LEMAITRE et Stéphanie DUVIGNAU (ATSEM) sont en charge de la classe de 20 élèves de Grande Section et de CP (9 GS et 11 CP).

• Sophie LALAUDE (directrice) et Amélia LEMAITRE sont en charge de 25 élèves (13 CE1 et 12 CE2).

• Nicolas JEAN (enseignant) est en charge de 19 élèves (11 CM1 et 8 CM2).

Depuis Septembre 2017, c'est le retour à la semaine à 4 jours d'école.

Fonctionnement de la cantine et de la garderie

Pas de changement, Sandra BEGUE, Stéphanie DUVIGNAU, Henny GARVENNES et Solange MORGADO continuent d'assurer le fonctionnement de la cantine et de la garderie.

Le prix des repas reste inchangé également (3,33 € pour les enfants de la commune et 4,13 € pour les extérieurs).

75 élèves fréquentent la cantine, une amélioration dans la prestation des repas a été constatée depuis cette année.

• **GARDERIE**

Elle est assurée de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30, en alternance par Stéphanie DUVIGNAU, Sandra BEGUE ou Henny GARVENES.

• **ACCUEIL DE LOISIRS**

Cette année, le Centre de Loisirs fonctionne toute la journée du mercredi. Les inscriptions se font toujours auprès de la Communauté de Communes Nord-Est Béarn. Le nombre d'enfants varie entre 20 et 30 selon les semaines. Le service du repas est réservé aux enfants inscrits.

Les animations sont assurées par des moniteurs des Francas.

La directrice **Alice VESY** effectue les animations avec les moniteurs.

Vous pouvez la joindre par :

- téléphone au **06.81.43.85.29**
- mail : **projets-francas64@orange.fr**

Environnement

⌦ **Mise en place d'une collecte sélective au porte à porte**

La commune de Gabaston a souhaité passer sa collecte sélective au porte à porte pour les déchets plastiques recyclables et les journaux/papiers **à compter du vendredi 12 janvier 2018**.
Ce bac **couvercle jaune** sera ramassé **les vendredis des semaines paires**. La collecte des ordures ménagères (bac **couvercle vert**) se déroulera tous l**es vendredis des semaines impaires.**
Merci de mettre les déchets en vrac pour le sélectif dans le bac couvercle jaune et en sac pour les ordures ménagères dans le bac couvercle vert. Il est préférable de sortir les bacs le jeudi soir car la collecte démarre dès 6h.
Merci de lire également attentivement les consignes de tri et de conserver le calendrier de collecte 2018 qui vous ont été remis lors de la distribution des bacs.
Ainsi, le point d'apport volontaire de la route de Pau a été supprimé ; le conteneur dédié au verre a été déplacé à la salle des fêtes durant la 2e semaine de janvier. La colonne du Relais est quand à elle déplacée vers le point tri de la route du Pic du Midi où le conteneur des piles usagées a été maintenu mais sera supprimé par la suite (il faudra ensuite apporter les piles usagées à la déchetterie).
Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site : siectom.jimdo.com

Le CCAS

Le programme du CCAS concernant l'année 2017 a été maintenu :
- 19 février : goûter des ainés
- 17 septembre : les séniors ont pu découvrir l'histoire de la ville de Marmande.

Après un bon repas au restaurant l'Auberge du Lion d'Or, la visite guidée a été appréciée de tous et s'est terminée par un petit verre de Buzet.

En cette période de fêtes de fin d'année, les octogénaires ont eu le plaisir de recevoir quelques gourmandises par les membres du CCAS.
Suite au départ de Geneviève SEMPE, un membre extérieur au Conseil municipal devra être nommé.

Agenda :

Dimanche 18 février
Goûter des aînés
Salle des fêtes

Escapade à Marmande

Le goûter 2017 des aînés

Balade en péniche sur le canal Val de Garonne

L'Association des Parents d'Elèves

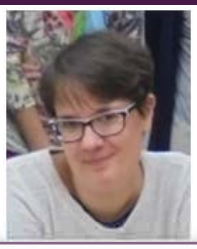

Ce début d'année scolaire a été marqué par notre Assemblée Générale qui a permis de dresser le bilan exceptionnel de l'année écoulée avec des manifestations qui ont connu un grand succès !
La nouvelle équipe, plus réduite mais très motivée, est donc à pied d'œuvre pour proposer des animations de qualité afin de continuer à soutenir les projets pédagogiques des enseignants et de limiter l'impact financier pour les familles.
Le nouveau système de fonctionnement de la trésorerie a notamment permis aux enfants de profiter de sorties scolaires dès cet automne : 2 jours à Arette pour les CE1-CE2, matinée à la Cueillette de l'Aragnon pour les 2 classes des plus jeunes et initiation aux échecs pour tous les enfants de l'école dès la Grande Section. Et ce n'est qu'un début !
Il paraît également qu'un célèbre habitant du Pôle Nord est venu rendre visite aux écoliers sages, la hotte chargée de cadeaux...
Aprés la traditionnelle pesée du jambon, la 9e édition de la bourse aux jouets et la vente de chocolats à l'occasion des fêtes de fin d'année, notre énergie se concentre à présent sur l'organisation du Loto de l'APE qui se tiendra le samedi 27 janvier à la salle des fêtes. Tous à vos agendas ! Nous vous attendons nombreux ! Le tournoi de pétanque devrait également être reconduit au printemps (avec la possibilité de se transformer en tournoi de belote en cas de mauvais temps).
Le nouveau bureau se compose comme suit : Marion ETCHEGARAY (Présidente), Julie DUPOUY (Vice-présidente), Stéphanie RELEA (trésorière), Delphine LECOMTE (trésorière adjointe), Christelle L'HOUTELLIER (secrétaire) et Nathalie DURRES (secrétaire adjointe).
Les membres actifs : Anne CLAVERIE, Lucie GÉLIZÉ-LABORDE, Freddie LAFITTE, Fanny MARTHOU, Nathalie VERRIER, Lucie PAREDES, Fabienne ROBERT LARRIVAL et Stéphane SOUBIROU.
Nous lançons un appel à tous les parents qui souhaitent venir nous rejoindre et participer à la vie de l'association dans une ambiance conviviale.

L'équipe de l'APE vous souhaite à tous et toutes une magnifique année 2018.

Agenda :

Samedi 27 janvier
Loto
Samedi 26 mai
Concours de pétanque
Dimanche 4 novembre
Bourse aux jouets

Contact :

Marion ETCHEGARAY
06.84.36.05.00
apegabaston64@gmail.com

La bourse aux jouets

Concours de pétanque

Le loto

Le Tennis Club

Le Tennis Club Gabastonnais entame cette saison 2017 -2018 avec tout d'abord un fort sentiment de reconnaissance et d'humilité.

RECONNAISSANCE ET REMERCIEMENTS, pour ces années passées où Philippe et Sandra BEGUE et tout le bureau ont fait vivre cette association, le tout dans la convivialité, la bonne humeur et le bonheur des enfants. Le plaisir de jouer au tennis et d'apprendre dans un contexte où l'on se sent bien et où l'on veut revenir, pour encore jouer et s'amuser, avant tout.

DE L'HUMILITE, pour le nouveau bureau de reprendre et poursuivre ce qui a si bien été mené pendant ces années, c'est notre objectif premier.

Ainsi, le nouveau bureau, qui a démarré cette nouvelle saison, se compose de :

Stéphanie RELEA : présidente,
Delphine LECOMTE : secrétaire,
Sébastien DURRES : trésorier,
Stéphane SOUBIROU : membre,
Frédéric RELEA : assure les cours de tennis.

Les cours de tennis ont débuté le 18/11/2017 et se termineront le 23/06/18 avec en tout, 14 dates sur cette saison.

Le Noël du Tennis a eu lieu le samedi 16 décembre 2017 à 18h15 à la salle des fêtes de Gabaston avec la belle surprise du Père-Noël qui vient rendre visite aux enfants. Le tout suivi d'un repas convivial pour nos petits champions et leurs familles.

Il est à noter également sur vos tablettes que le vide-grenier du tennis aura lieu également à la salle des fêtes, le dimanche 6 mai 2018. Pour toute inscription, n'hésitez pas d'ores et déjà à nous écrire : stephanie.relea@gmail.com

Et pour terminer, cette année en beauté, une sortie et une journée en ballade est prévue le samedi 7 juillet 2018.

Si votre enfant (de 6 à 14 ans) souhaite, lui aussi venir s'essayer au tennis pour la prochaine saison, dans un esprit « bon enfant » et associatif, vous pouvez contacter le Tennis Club Gabastonnais aux coordonnées notées ci-dessous.

Il est également possible de louer la clé du terrain de tennis pour la saison (jusqu'à l'AG de la prochaine saison). Le montant est de 53 € avec un dépôt de caution (non encaissé) de 10 € pour les personnes habitant Gabaston. Inscriptions et renseignements à l'adresse ci-dessous.

Le Tennis Club Gabastonnais vous souhaite une très bonne année 2018.

Bien Sportivement.

Contact :

Stéphanie RELEA
06.40.26.62.61
stephanie.relea@gmail.com

Agenda :

Dimanche 6 mai
Vide grenier

Le Noël du tennis

Le FC2 Vallées

Cette année encore, nous tenons à remercier les entreprises, les commerces et les différents partenaires qui nous aident au développement de notre association.
Pour vivre, un club a besoin de l'implication d'un grand nombre de personnes, de manière régulière, les parents se mobilisent généralement dans l'accompagnement des joueurs lors des déplacements et contribuent à faire de la vie des équipes un moment agréable et constructif.
Les bénévoles qui composent notre club exercent une activité non rétribuée au sein de l'association.
Les bénévoles sont dirigeants, encadrants d'équipes, accompagnateurs ou éducateurs.
Ces bénévoles sont la pierre angulaire du club. Nous tenons à les remercier, particulièrement cette année, car nous atteignons les 150 licenciés et sans eux le club ne pourrait pas fonctionner.
Nous respectons les valeurs mises en place telles que « Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité » qui font que le club du FC2 Vallées mérite d'être connu et reconnu ! Dans notre club de foot, il y a une place pour tous ! Alors, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !

Contacts :

Jean-Luc BERMEJO
06.98.42.66.96
Nathalie LARQUE
06.26.01.34.61

Agenda :

Samedi 10 mars
Loto

Après une première partie de saison bien remplie, les joueurs des catégories U13 et U15 se sont retrouvés avec leurs éducateurs, le samedi 23 décembre sur le terrain de Gabaston, pour le dernier rendez-vous sportif et amical de l'année 2017.

Plateau U8-U9

Tournoi à Lacanau U9-U11

Le Comité des fêtes

L'année 2017 a été marquée par 2 évènements : la soirée hypnose le samedi 8 avril et les fêtes patronales du 22 au 25 septembre. Si la première a rencontré un succès mitigé malgré de bonnes parties de rigolade qui resteront dans les annales, les fêtes ont été, comme à leur habitude, une belle réussite. Le comité remercie ainsi l'ensemble des villageois pour leur participation sur l'ensemble des activités proposées.

Le repas du vendredi soir attire toujours autant d'adeptes, affichant une salle comble et une ambiance plus que chaleureuse. Les animations du samedi, en commençant par celles du clown Cri-Cri ont été une fois de plus un moment convivial pour les enfants et leurs parents.

Mais la nouveauté de ce cru 2017 a été l'organisation de la Gabastonnaise. Les participants avaient le choix entre la marche, la course ou le vélo. Le parcours proposé permettait de découvrir et valoriser chemins et passerelles du village, pour les emprunter, pourquoi pas, lors de futures balades.

Puis, le soir même, ce sont plus de 200 personnes qui se sont déplacées pour venir apprécier les produits de nos agriculteurs locaux : la charcuterie de la ferme LAHOUN de Fabien LAHON (Arrien), le poulet de la ferme MONDINE de Stéphane DABANCENS (Lombia), les fromages de Clarmontine de Sophie et René MILLET (Barinque), et nouveauté cette année, le pain et les pâtisseries de la boulangerie CLOUTE (Coslédaà-Lube-Boast).
La Marseillaise interprétée par la chorale du village, suivie du vin d'honneur le dimanche matin, reste également un moment fort apprécié par les Gabastonnaises et Gabastonnais.

Enfin, les fêtes se sont clôturées par l'incontournable tournoi de pétanque qui, malgré quelques gouttes de pluie, a attiré près de 20 équipes.
Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre participation, grâce a laquelle nous pouvons continuer à faire vivre le village.

En ce qui concerne les évènements futurs, nous prévoyons de faire venir les chanteurs béarnais « Los Pagalhos » pour un concert le 3 mars 2018.

Contacts :

Julie COLLINET
06.34.05.64.01
Marine MAGENDIE
06.37.71.77.16

Agenda :

Samedi 3 mars
Concert Los Pagalhos
28,29,30 septembre et 1er octobre
Fêtes locales

Les sérénades

Le clown Cri-Cri

Club Printemps Azur

L'année 2017 a rassemblé le club 3ème printemps et le club Azur d'Ouillon. Le nouveau club "Printemps Azur", dont le siège est à Gabaston, compte environ 70 adhérents.
Nous avons organisé depuis la fusion, plusieurs rencontres et activités : des goûters, le traditionnel repas d'été, 3 sorties d'une journée (la vallée des Aldudes, le bassin d'Arcachon, la journée palombes au col d'Osquich), le voyage annuel (5 jours sur la côte cantabrique).
Le groupe « marche » se retrouve tous les mardis à 9h en hiver et 8h30 l'été pour une marche de 1 à 1h30 de marche au rythme de chacun.
Une après-midi jeux de société et cartes peut aussi être organisée à la demande.
Le dimanche 3 décembre tous les adhérents se sont réunis pour le repas de Noël.

Contact :

Josiane PELLETERET
05.59.68.37.90

La gym

Les cours de gym, après les vacances d'été, ont repris dans la continuité. Le lundi soir à 20h30, la gym relax est assurée par Christine et le mercredi soir à 20h30, la gym d'entretien/tonique est encadrée par Marie.
Nous avons clôturé la saison 2016-2017 par une sortie au petit train d'Artouste qui était proposée aux adhérents et non adhérents.
On ne change pas les bonnes habitudes : un repas est prévu le samedi 24 mars et un méchoui le samedi 23 juin.
Le Président et ses adhérents vous souhaitent une Bonne Année 2018.

Le méchoui

Sortie à Artouste

Contact :

J-Amédée MENJOULET
06.78.58.27.89

La société de chasse

Le Président de la société de chasse a convoqué les sociétaires à l'Assemblée Générale, le 19 mai dernier. Les rapports (moral, activité et financier) présentés successivement par le secrétaire et le trésorier ont été votés à l'unanimité.
L'effectif de l'association est resté stable. La saison 2016-2017 s'est déroulée normalement.
Il a été lâché soixante faisans. Cette année, la reproduction a été satisfaisante car nous voyons quelques oiseaux sur le terrain.
La société a participé au sein de la commune à l'organisation de la journée « Défi du Cœur » au mois de juillet dernier.
Les chasseurs de Gabaston ont également participé à une chaîne de solidarité qui s'est activée avec la Fédération du Département.
La société a donné un chevreuil à la Banque alimentaire. Cette opération, s'inscrivant dans l'action « *les chasseurs ont du cœur* », donne un côté humanitaire et festif à l'association d'aide alimentaire. Il est probable que cela sera renouvelé l'an prochain.
Le bilan de la saison 2016-2017 est le suivant :

- Sanglier : (AIC St Laurent-Gabaston) 21
- Chevreuil : (plan de chasse) 9
- Nuisibles : 2 ragondins, 16 pies, 14 renards, 3 blaireaux, 1 fouine, 35 corbeaux.

La saison 2017-2018 a débuté le 10 septembre 2017.
A ce jour, les battues au sanglier ont permis d'attraper, déjà, 8 « bêtes noires ».
Le plan de chasse au chevreuil est en voie d'achèvement.
La palombe, « gibier emblématique », dont l'arrivée est toujours tardive, commence à sillonner le ciel de la commune.

Le bureau en place a été reconduit :

- Président : Bernard LASSUS-THEZE
- Trésorier : Robert LANNES
- Secrétaire : Jean ECHEVESTE
- Membres : Bruno PEBROCQ, Marcel PREBROCQ, Jean-Jacques LASSUS-THEZE, Frédéric MARIETTE, Jean MAS.

En ce début d'année, l'occasion nous est donnée de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2018.

Agenda :

Samedi 10 mars 2018 à 12h
Repas des chasseurs au Restaurant COURBET à Sévignacq

Contacts :
Bernard LASSUS-THEZE
05.59.68.34.49

La pétanque

Le samedi 16 septembre le traditionnel repas a réuni tous les membres et leurs amis avec Jean SERNA aux grillades. Il a également organisé le tournoi de pétanque des fêtes de Gabaston.
Une organisation et une bonne ambiance ont permis de profiter au maximum de ces deux agréables journées.
Les joueurs se retrouvent tous les vendredis à partir de 20h30 à la salle Ménusé, ouvert à tous les Gabastonnais et leurs amis.

Le responsable et les membres vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Contact :
Eric CAZENAVE
06.22.25.84.22

La Chorale

Une année riche en occasions de se retrouver avec toujours le même plaisir et le même enthousiasme à l'occasion des célébrations des messes des fêtes des villages, du mariage de Stéphanie GAUDIN et de Fabien LAFARGUE le samedi 2 juin.
Les familles en deuil ont aussi apprécié notre présence lors des obsèques.
Cette année, deux nouveaux temps forts lors de la sortie à l'écomusée de Marquèze, le 2 septembre et du concert avec la chorale Amistat de Vialer en l'église de Gabaston le dimanche 5 novembre.

Ils ont permis de créer de nouveaux moments de convivialité et de partage non seulement entre nous mais aussi avec des personnes extérieures au village qui se sont jointes à nous.
Un grand merci à tous pour votre présence et vos applaudissements forts en encouragements.
L'unanimité pour continuer cette belle histoire de plus de 22 ans est une évidence si l'occasion nous en est donnée.

Meilleurs voeux 2018 !

Contact :

Armande BOURAU-TOUYAROU
06.70.65.38.32

Sortie à Marquèze

Le 5 novembre avec la chorale de Vialer

Défi du Cœur

Après les précipitations de la veille et un ciel menaçant, les marcheurs et les VTTistes étaient au rendez-vous pour cette journée du Défi du Cœur organisée par les associations du village et la commission Animation.
Les marcheurs ont apprécié la beauté du paysage à travers les trois circuits d'environ 10, 15 et 25 km proposés aux 144 participants.
Un vin d'honneur, suivi d'un repas préparé par les producteurs, Stéphane DABANCENS avec sa formule poulet-piperade, et le fromage de Stéphane GARIMBAY, dessert et café.

Des activités de pétanque et jeux de cartes ont clôturé la journée.
La recette du Défi du Cœur servira à financer l'achat d'un défibrillateur.

La première communion pour 7 enfants

Le dimanche 11 juin, 7 enfants de la paroisse Sainte Foy en Béarn de Morlaàs ont fait leur première communion en l'église de Gabaston. La cérémonie célébrée par l'abbé Jean LASSERRE était rehaussée par les chants des choristes des groupes de Gabaston et Sedzère, sous la houlette de Jeannot SARTHOULET. Les communiants ont également animé cette belle cérémonie par leurs chants pleins d'enthousiasme, encadrés par les catéchistes Marie-Louise ESQUINES, Jeannot SARTHOULET et Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Elsa BOURGES (Sedzère), Marcel COPIN (Gabaston), Baptiste FABRE (Urost), Amélie HELBO (Abère), Anthony LACROUTS (Sedze-Maubecq), Maël LAURENT (Gabaston), Thibault MARTINE (Gabaston).

Le 11 Novembre

A l'occasion du 99e anniversaire de l'Armistice de 1918, une cérémonie commémorative a été organisée le vendredi 11 novembre devant le Monument aux Morts. Le Maire Michel MAGENDIE a donné lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, nouvelle secrétaire d'État auprès du ministère des Armées depuis le mois de juin dernier. En présence du porte drapeau Jean-Louis BOUILLOU et d'une assistance venue nombreuse malgré la pluie, Jeannot PICOURLAT et Michel MAGENDIE ont déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts. Avec le renfort de plusieurs membres de la chorale, les participants ont chanté la Marseillaise avant de rejoindre le café MATRAS pour un apéritif des plus chaleureux.

Retrouvailles d'une cousine d'Argentine aux origines Gabastonnaises

Après plusieurs années d'attente et une certaine persévérance dans ses recherches, Patrick DAROQUE a retrouvé une cousine au 2e degré vivant en Argentine et dont les grands-parents étaient tous deux de Gabaston ! En fait, quand il avait 7-8 ans et qu'il passait ses vacances à Gabaston chez Fénasse, son grand père Pierre BOURAU-TOUYAROU, dit Yantot, lui racontait qu'il avait un frère et une sœur qui étaient partis en Argentine. Malheureusement, par la suite, pas de nouvelle sur les émigrés gabastonnais, les dernières datant d'avant la 2e guerre mondiale. Et pourtant Patrick avait toujours en tête de retrouver sa famille en Argentine, d'autant qu'il s'était pris de passion pour l'Amérique du sud. Et lorsque sa cousine a rénové la maison familiale de Gabaston, elle a retrouvé une lettre datant du 1er août 1938 venant de Tres Arroyos en Argentine, une ville de 80 000 habitants dans la province de Buenos Aires au cœur d'une grande zone céréalière. Patrick s'est dit que ce courrier pouvait être une piste et s'est promis d'aller voir sur place. Le voilà donc parti avec sa lettre et quelques photos direction Tres Arroyos pour une journée pleine de découvertes... Marie étant née en 1889, il décide de démarrer par le cimetière, en connaissant seulement son nom de jeune fille. L'employée du cimetière n'a rien trouvé numériquement mais voilà qu'est retrouvé le nom d'un TURON qui était parti avec eux. En demandant qui entretient la tombe, Patrick obtient le nom de RODERA GOMEZ. Direction ensuite l'état civil mais les recherches ne donnent rien si ce n'est qu'un RODERA tient un commerce non loin de là. Mais entre homonymes, la tâche n'est pas simple : après le commerçant, puis son frère dentiste, Patrick est dirigé vers Teresita, particulièrement perplexe mais qui accepte de le recevoir dans son magasin. Elle savait vaguement que ses grands-parents venaient de France et se rend compte que la lettre en question est signée de sa grand-mère qu'elle avait connue jusqu'à l'âge de 7 ans ; elle reconnait aussi une photo de mariage. En fait, ses grands-parents Marie BOURAU-TOUYAROU et Bernard TURON, tous deux de Gabaston, se sont mariés en 1924 à Tres Arroyos et ont eu une fille, Marguerite, mère de Teresita. A son tour, Teresita Rodera, aujourd'hui âgée de 69 ans, épouse Ruben GOMEZ ; ensemble, ils ont 3 enfants et 7 petits-enfants. Le couple a passé sa vie professionnelle à la librairie papeterie qu'ils ont construite et qu'ils viennent de vendre en novembre dernier. Ce mois de septembre, Teresita et Ruben ont été reçus chez Patrick et Anabel DAROQUE à Gabaston qui leur a fait visiter le Béarn et plusieurs régions de France. Temps fort de leur séjour en France, un rassemblement de famille le samedi 16 septembre où le couple argentin a eu le plaisir de rencontrer toute la famille originaire de Gabaston avant de quitter la France deux jours plus tard... la tête enrichie de nouvelles connaissances !

50 ans de retrouvailles du foot

Avec le renfort de quelques anciens joueurs, Nicole et Gaby PORTALET, dirigeants emblématiques du club de foot local, ont cherché à réunir ceux qui ont fait l'histoire du foot à Gabaston depuis la création du club de l'AS Gabaston en 1967 puis du FC 2 Vallées (fusion avec l'US Monassut) en 1999, dernièrement.
Pour agrémenter ces retrouvailles et relater les temps forts du foot à Gabaston, ils ont préparé une exposition de photos, calendriers, documents et coupures de presse. Il n'est certes pas évident de résumer 50 années de foot sur une vingtaine de panneaux mais les participants se sont chargés d'échanger souvenirs et anecdotes pour étoffer ce récapitulatif…
Cette exposition a connu un gros succès à l'heure de l'apéritif où chacun avait plaisir à se remémorer les moments sportifs et de convivialité procurés par le football de village et son esprit de clocher.
Pour ce rendez-vous, il y avait bien évidemment pas mal de locaux mais aussi certains anciens qui ont fait tout spécialement un long déplacement depuis diverses régions de France !
Toujours est-il, qu'ils étaient près de 200 et tous ont passé une superbe soirée avec un excellent repas concocté par André MESPLET et son équipe. Chaque génération de joueurs s'est retrouvée pour la photo souvenir, avec également une photo spéciale pour les conjointes qui étaient souvent les premières supportrices !

Noël en famille

Célébrée dimanche 24 décembre en soirée par l'abbé LASSERRE, la messe des familles a réuni de nombreux paroissiens de Sainte Foy en Béarn et des alentours, en l'église Saint Jean Baptiste de Gabaston. Encadrés par Marie-louise ESQUINES, Isabelle PUYOULET et Jacqueline SINSAU-PARFAIT, les enfants du catéchisme ont animé cette cérémonie de Noël chantée par les chorales de Gabaston et Sedzère, sous la houlette de Jeannot SARTHOULET.

Tarifs location

	SALLE MENUSE		SALLE DES FETES	
	GABASTON	EXTERIEURS	GABASTON	EXTERIEURS
Demi-journée			30 €	
Journée	40 €	200 €	50 €	200 €
Caution salle	750 €	1 000 €	750 €	1 000 €
Caution nettoyage	250 €	250 €	250 €	250 €

La location de matériel (tables et chaises uniquement) est payante pour les particuliers mais reste gratuite pour les associations des villages voisins. Cependant, une caution de 500 € sera demandée.
Le prêt de matériel est réservé aux **habitants de Gabaston** moyennant une participation de 30 € ainsi qu'un chèque de caution de 150 €. La mise à disposition de la vaisselle ne se fait qu'à l'intérieur de la salle.
Pas de changement pour les **associations du village** qui restent prioritaires pour l'utilisation de la salle et pour qui la location est gratuite.

Infos pratiques

Tourisme : la taxe de séjour sur tout le territoire communautaire

A compter du 1er janvier 2018, une taxe de séjour sera mise en application pour l'ensemble des hébergeurs du territoire de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn (CCNEB). En se basant sur ce qui est déjà en place depuis plusieurs années sur l'ancienne communauté de communes Lembeye en Vic-Bilh, les élus de la CCNEB ont validé fin septembre en conseil communautaire le barème de la taxe de séjour. Le calcul se fait en fonction du nombre de nuitées, de la catégorie d'hébergement (hôtel, gîte, camping…) et du nombre de personnes. Concrètement, l'hébergeur devient collecteur d'une contribution payée par le touriste ; cette contribution sera affectée au développement et à la dynamique du tourisme sur le territoire, en concertation avec les hébergeurs. A charge donc pour les hébergeurs de reverser cette collecte en fin d'année. Une réunion de présentation a eu lieu le 6 novembre entre les responsables de l'Office de Tourisme communautaire et les hébergeurs.

Pour plus d'informations, contacter l'Office de Tourisme : 05.59.33.62.25.

Passeport biométrique et carte nationale d'identité (CNI)

Le passeport **ordinaire** biométrique est délivré depuis juin 2009.
Cependant, afin de renforcer le lien entre les titres de voyage et leurs titulaires ainsi que pour améliorer la lutte contre la fraude, l'Union Européenne a décidé de se doter **désormais d'un passeport plus sûr** : en complément des données contenues dans la puce, l'image numérisée des deux empreintes digitales est désormais stockée dans ce support.

Par ailleurs, depuis le 15 mars 2017, **l'instruction des CNI est déterritorialisées**. Auparavant, il fallait se rendre dans sa commune de résidence. Désormais vous pouvez faire faire vos titres dans toutes les communes équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes, tel que la Mairie de Morlaàs.

Tous les renseignements sur :
www.mairie-morlaas.fr/
https://www.service-public.fr/
https://passeport.ants.gouv.fr

Le Maire et les responsables de commissions

Elus	Poste	Téléphone	Commission
Michel MAGENDIE	Maire	06.08.06.03.30	
Claude LAMY-MASCAROU	1er adjoint	06.85.92.32.69	Voirie
Guy BITAILLOU	2e adjoint	06.84.21.13.02	Bâtiments
Alain CANO	3e adjoint	06.01.83.98.45	Information - Animation
Marie LARROUTUDE	4e adjoint	06.48.90.77.70	Affaires scolaires
Didier LEBLOND	Conseiller	06.77.06.36.77	Urbanisme - Environnement

Don de sang à Morlaàs

En 2018, 5 collectes de sang sont prévues à la salle de la mairie de Morlaàs, de 15h à 19h, les **mardis 13 février, 10 avril, 12 juin, 4 septembre et le lundi 10 décembre.**

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Permanence du Maire

Lundi : 18h-20h ou sur rendez-vous

Retrouvez-nous Sur gabaston.fr

Etat civil 2017

➢ Décès

Roger FROUTE le 16 mars
Alain PELLETERET le 29 avril
Mathilde LE BORGNE-CLAUDIEN le 29 juin
Marguerite GLAUX le 31 août
Lucie CLOUTE le 6 novembre

➢ Naisances

Maxime DOUMENJOU le 27 août
Paul LALAGÜE le 20 mai
Albane MENJOULET FOURCADE le 13 janvier

➢ Mariages

Emilie LA ROSA et Jean LALAGÜE le 18 février
Stéphanie GAUDIN et Fabien LAFARGUE le 3 juin
Elisabeth PY et Hervé DAUTELOUP le 12 août
Laurence POMAREL et Philippe GARCIA le 16 septembre
Stéphanie LASSUS-THEZE et Sébastien GUILLOU le 7 octobre

Agenda des manifestations 2018

27 janvier	**Loto de l'APE**
03 mars	**Concert Los Pagalhos**
10 mars (à 12h)	**Repas des chasseurs**
10 mars	**Loto du foot**
06 mai	**Vide grenier du tennis**
26 mai	**Concours pétanque**
17 juin	**Défi du Cœur**
28, 29, 30 septembre et 1er octobre	**Fêtes locales**
04 novembre	**Bourse aux jouets**

GABASTON

Bulletin municipal de la commune de Gabaston
Rédaction, conception, réalisation, distribution : Commission information.
Impression : Corep-Pau
Photos : Droits réservés